

alors que je considère l'abolition complète de la peine capitale comme un pas dans la voie du progrès. Ceux qui ne sont pas d'accord n'estimeront sans doute pas comme moi que c'est la voie du progrès et que la question ne sera pas réglée tant que nous n'aurons pas posé le dernier jalon. Quoi qu'il en soit, et quoi qu'ait pu dire le premier ministre, en 1966, parlant par la voix du gouverneur général dans le discours du trône, il est évident que le vote n'a pas réglé la question une fois pour toutes.

Une voix: Non, non. Nous avons bel et bien voté.

M. Knowles: A-t-on pendu qui que ce soit depuis le vote?

M. Choquette: Non.

M. Knowles: Très bien. Du moins aux yeux du gouvernement, l'affaire n'était pas réglée une fois pour toutes. Je crois que le gouvernement se devait, puisqu'il n'était pas disposé à accepter ce vote comme une directive, de saisir de nouveau le Parlement de son propre projet de loi. La motion de 1966 n'était pas un projet de loi, mais un bill émanant de quatre simples députés. Nous sommes maintenant saisis d'une mesure ministérielle. Même si le vote est censé être libre, il s'agit d'un projet de loi. Je prétends que c'est une façon beaucoup plus claire de connaître la volonté du Parlement au sujet de cette question. Qu'arrivera-t-il si, à la suite de l'assassinat d'un géolier ou d'un agent de police, le cabinet est saisi de la condamnation? On pourrait encore commuer la peine et, donc, même cette partie de la question en litige ne serait pas alors réglée. Mais si nous adoptons ce projet de loi, dans au moins 99 cas sur 100, nous supprimerons la peine de mort et annulerons la loi qui veut que la société impose la peine capitale à certains êtres humains.

J'aurais préféré un bill prévoyant l'abolition totale, mais il faut cependant féliciter le gouvernement d'avoir présenté à la Chambre un compromis passable et qui représente un pas dans la bonne voie. Parce que la voie que nous avons prise est bonne, j'espère que la Chambre appuiera le bill.

M. Korchinski: Puis-je poser une question au député? Puisque le bill dont la Chambre est saisie maintenant est un projet de loi du gouvernement, n'estime-t-il pas que son adoption ou son rejet pourrait être interprété comme un vote de confiance dans ce gouvernement et qu'il pourrait avoir des élections pour conséquence? (*Exclamations*)

• (8.20 p.m.)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, vu la manière dont le gouvernement a présenté ce bill, j'ai peine à croire qu'il puisse être considéré comme une mesure qui puisse donner lieu à un vote de confiance dans le gouvernement, au sens politique du mot. Je dirais que c'est plutôt l'autorité morale du gouvernement qui est en jeu. A mon sens, le gouvernement a moralement raison d'avoir adopté son attitude actuelle, et j'espère que la Chambre va l'appuyer.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une autre question au député?

M. Knowles: Certainement.

M. Mongrain: Le député aura-t-il la même attitude si le gouvernement refuse d'augmenter la pension des fonctionnaires, après des douzaines, des centaines même d'interventions de sa part?

M. Knowles: Oui, j'adopterais la même attitude. Une question n'est pas réglée une fois pour toutes tant qu'elle n'est pas réglée de la bonne façon.

Une voix: Et la bonne façon, c'est votre façon.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, je veux parler à l'étape de la deuxième lecture parce que j'ai participé à tous les débats concernant la peine capitale depuis le jour où, en 1959, M. Frank McGee, l'ancien député de York-Scarborough a soumis le projet de loi à la Chambre, puis des bills semblables en 1960 et 1961, et enfin en avril, 1966. J'ai pris la parole dans tous les débats sur ce sujet parce qu'il s'agit d'une question humanitaire d'un intérêt considérable pour le peuple canadien.

J'ai toujours soutenu le principe de l'abolition. Je propose maintenant d'approuver sans arrière-pensée le bill que le solliciteur général (M. Pennell) a présenté avec une sincérité et une éloquence dignes de Winston Churchill. Je voudrais le féliciter. (*Applaudissements*)

Après chacune de mes modestes contributions aux débats où je me prononçais en faveur de l'abolition de la peine capitale, j'invitais mes commettants à me faire connaître leurs vues. J'ai donc reçu un grand nombre de lettres pour et contre la peine capitale, et chaque année le nombre de gens qui en favorisent l'abolition augmente.

J'ai appris ainsi que les membres du clergé en général sont contre la peine capitale. La plupart des juges et des agents de police sont